



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : 45

- représentés : 2

TOTAL **47**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> M. Denis TOURNEMAINE, Maire Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	M. Joseph GLADY, Adjoint. Mme Stéphanie SAOULIAK, Cons. Mun. M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Pascal BAUER, Maire Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGHermanne, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Mélanie MORE-DESIRÉ, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

#### Membres représentés :

Mme Nathalie HUMMEL                      ayant donné procuration à M. Julien HAEGY  
M. Nicolas HITIER                            ayant donné procuration à M. Gilbert STECK

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

#### Membre excusé :

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

#### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260709-de-26-69-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2026  
Date de réception préfecture : 10/07/2026

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – PACTE DE GOUVERNANCE**

---

**N° 26-69**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** les statuts de la Communauté de Communes ;

**VU** le règlement intérieur du Conseil Communautaire adopté par délibération N° 26-68 de ce jour ;

**VU** l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que : « *Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.* » ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 2 juillet 2026, estimant que l'élaboration d'un pacte de gouvernance n'est pas pertinent pour la Communauté de Communes, aux motifs que certains éléments constitutifs ne sont pas adaptés à la taille et au mode de fonctionnement de notre E.P.C.I. et d'autres figurent déjà dans le règlement intérieur ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de la séance ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS  
décide**

de ne pas élaborer de pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes pour le mandat électif en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Laurent FARON



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 10 juillet 2026
- publication sur le site internet le : 10 juillet 2026